KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France

RSM Ouest
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex
France

Manitou BF S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021
Manitou BF S.A.
430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex

Référence : GC-221-02

KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France

RSM Ouest
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex
France

Manitou BF S.A.

Siège social : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex
Capital social : €.39 668 399

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société Manitou BF S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Manitou BF S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés concernant le changement de méthode relatif aux engagements de retraite faisant suite à la décision du Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisions pour garanties

Risque identifié

Comme précisé dans la note 11.1 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe comptabilise des provisions destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où un dysfonctionnement significatif ou dangereux est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit car elle comporte un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés en raison de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

• Prendre connaissance du processus de recensement de la population soumise à garantie ou devant faire l'objet d'une campagne de rappel et d'évaluation de ces provisions ;

• Tester les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et ainsi que ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;

• Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe ;

• Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous tendant ces hypothèses ;

• Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;

• Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;

• Apprécier le caractère approprié des informations données dans la note 11.1 aux comptes consolidés.

Évaluation des provisions pour litiges - Litige pour contrefaçon

Risque identifié

Le groupe Manitou a été assigné en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) en France, au Royaume-Uni puis en Italie, pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué en note 11.2 « « Suivi du litige pour contrefaçon » de l'annexe aux comptes consolidés. Les demandes devant le tribunal français s'élevaient initialement à 20 millions d'euros à parfaire et à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling devant le tribunal anglais. Les demandes financières n'ont pas été précisées pour l'Italie. En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF, en France et au Royaume Uni, en contrefaçon sur un troisième brevet, puis en Italie en 2019.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours de l'année 2020 et 2021 et la société JCB a porté son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros en 2019. Le tribunal judiciaire de Paris, en date du 26 février 2021, a condamné Manitou à verser à JCB la somme de 150 000€ concernant l'assignation relative aux deux premiers brevets. Ce montant ayant été comptabilisé au 31 décembre 2020 en sus des frais de procédure relatifs à ce litige déjà comptabilisés.

Concernant l'assignation relative au troisième brevet en France et les assignations relatives aux autres procédures restant en cours dans les autres pays, le groupe Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière fiable du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont il dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au titre de ces demandes. Le Groupe a uniquement comptabilisé dans ses comptes 2021 les frais de procédure relatifs à ce litige, comme indiqué dans la note 11.2 « Suivi du litige pour contrefaçon » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes du groupe et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

• Examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'estimer le risque lié à ce litige ;

• Prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par le Groupe ;

• Apprécier le bien-fondé et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer la provision comptabilisée (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes ;

• Analyser les éléments de documentation des demandes des parties adverses et des éléments de défense de la société ;

• Apprécier, le cas échéant, la substance des jugements rendus par les Tribunaux ;

• Apprécier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans la note 11.2 « Suivi du litige pour contrefaçon » aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général . S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Manitou BF S.A. par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 1989 pour le cabinet RSM.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG était dans la 3ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM dans la 32ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 14 avril 2022

KPMG S.A.

Signature numérique de Gwenael Chedaleux

Gwenaël Chedaleux
Associé

Saint-Herblain, le 14 avril 2022

RSM Ouest

Signé électroniquement le 14/04/2022 par Jean-Michel Picaud

Signé électroniquement le 14/04/2022 par Celine Braud

Jean-Michel Picaud
Associé

Céline Braud
Associée

7.1. COMPTES CONSOLIDÉS

7.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros		2020	2021
Chiffre d'affaires	Note 5.2.1	1 585 105	1 874 583
Coût des biens et services vendus	Note 5.2.2	-1 336 314	-1 558 238
Frais de recherche & développement	Note 5.2.3	-24 520	-27 356
Frais commerciaux, marketing & service	Note 5.2.4	-89 879	-108 200
Frais administratifs	Note 5.2.4	-51 958	-59 585
Autres produits et charges d'exploitation	Note 5.2.5	2 907	2 543
Résultat opérationnel courant		**85 342**	**123 747**
Produits et charges opérationnels non courants	Note 5.2.6	-10 561	-4 560
Résultat opérationnel		**74 781**	**119 188**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		1 683	2 875
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		**76 464**	**122 063**
Produits financiers		37 418	23 773
Charges financières		-48 733	-29 648
Résultat financier	**Note 13.2.1**	**-11 315**	**-5 875**
Résultat avant impôts		**65 149**	**116 188**
Impôts	Note 12	-24 851	-29 178
Résultat net		**40 298**	**87 009**
Part du groupe		39 583	86 757
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		715	252

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		2020	2021
Résultat net part du groupe	Note 10.2	1,03	2,27
Résultat net dilué par action	Note 10.2	1,03	2,27

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	2020	2021
Résultat de la période	**40 298**	**87 009**
Éléments recyclables du résultat global		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	286	-439
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	-23 200	19 362
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change	3 351	-1 993
Effet d'impôts	-1 191	582
Éléments non recyclables du résultat global		
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	-325	3 605
Effet d'impôts	156	-1 228
Total des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	**-20 923**	**19 890**
Résultat global de la période	**19 374**	**106 899**
Dont part revenant au groupe	19 103	106 246
Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	271	654

7.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

en milliers d'euros		31 décembre 2020	Montant net au 31 décembre 2021
Goodwill	Note 7.1	288	566
Immobilisations incorporelles	Note 7.1	56 879	62 112
Immobilisations corporelles	Note 7.2	212 663	219 614
Droit d'utilisation des actifs loués	Note 8	15 785	20 064
Titres mis en équivalence	Note 16	18 277	18 818
Créances de financement des ventes	Note 13.1.2	6 699	4 469
Autres actifs non courants	Notes 9.3 et 13.1.2	11 815	17 806
Impôts différés actifs	Note 12	13 393	17 261
Actifs non courants		**335 800**	**360 712**
Stocks et en-cours	Note 9.1	450 867	532 285
Créances clients nettes	Note 9.2	300 034	326 312
Impôts sur les résultats	Note 12.1	13 777	13 468
Autres actifs courants	Notes 9.3 et 13.1.2 et 13.1.2	48 256	78 465
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 13.1.2	120 721	194 305
Actifs détenus en vue de la vente		0	0
Actifs courants		**933 656**	**1 144 836**
Total actif		**1 269 456**	**1 505 547**

PASSIF

en milliers d'euros		31 décembre 2020	Montant net au 31 décembre 2021
Capital social	Note 10	39 668	39 668
Primes		46 098	46 098
Actions propres		-23 799	-23 998
Réserves et résultats nets - part du groupe		601 200	688 476
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		**663 167**	**750 244**
Participations ne donnant pas le contrôle		6 780	1 019
Capitaux propres		**669 947**	**751 263**
Provisions non courantes	Note 11.1	41 600	43 344
Dettes financières non courantes	Note 13.1.3	145 089	126 638
Dettes locatives non courantes	Note 8.2	12 105	16 433
Autres passifs non courants	Note 9.4	2 130	5 307
Impôts différés passifs	Note 12	2 854	7 605
Passifs non courants		**203 779**	**199 327**
Provisions courantes	Note 11.1	20 403	26 222
Dettes financières courantes	Note 13.1.3	17 375	51 686
Dettes locatives courantes	Note 8.2	4 806	5 091
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 9.4	215 887	312 589
Impôts sur les résultats	Note 12	1 139	2 003
Autres passifs courants	Note 9.4	136 120	157 367
Passifs courants		**395 730**	**554 957**
Total passif		**1 269 456**	**1 505 547**

7.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

						Total des capitaux propres		
en milliers d'euros	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 31 décembre 2019	39 668	46 098	8 148	-23 714	594 447	658 831	5 815	664 646
Effet des applications de nouvelles normes					4 158	4 158		4 158
Au 1er janvier 2020	39 668	46 098	8 148	-23 714	598 605	662 989	5 815	668 804
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			-23 200		2 277	-20 479	-444	-20 923
Résultat net					40 298	39 583	715	40 298
Résultat global	0	0	-23 200	0	42 575	19 103	271	19 374
Charges liées aux plans d'options								
Dividendes distribués					-19 443	-19 417	-25	-19 443
Actions propres				-85	18	-67		-67
Augmentation de capital								
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées								
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires								
Engagements d'achat de titres de minoritaires					719		719	719
Autres					560	560		560
Au 31 décembre 2020	39 668	46 098	-15 053	-23 799	623 034	663 167	6 780	669 947
Effet des applications de nouvelles normes								
Au 1er janvier 2021	39 668	46 098	-15 053	-23 799	623 034	663 167	6 780	669 947
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			19 362		528	19 682	207	19 890
Résultat net					87 009	86 563	446	87 009
Résultat global	0	0	19 362	0	87 537	106 246	654	106 899
Charges liées aux plans d'options								
Dividendes distribués					-22 975	-22 966	-9	-22 975
Actions propres				-199	58	-141		-141
Augmentation de capital								
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées								
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires					-2 993	3 492	-6 485	-2 993
Engagements d'achat de titres de minoritaires								
Autres					526	447	80	526
Au 31 décembre 2021	39 668	46 098	4 309	-23 998	685 187	750 244	1 019	751 263

7.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros		31 décembre 2020	31 décembre 2021
Résultat de l'exercice		**40 298**	**87 009**
Résultat des sociétés mises en équivalence net des dividendes		-1 683	-25
Dotations aux amortissements des actifs corporels et incorporels		50 741	53 791
Dotations (reprises) des provisions et pertes de valeur		3 520	8 637
Charges d'impôts (exigibles et différés)		24 851	29 178
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		437	-448
Capacité d'autofinancement		**118 165**	**178 142**
Impôts versés		-30 876	-27 706
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 9	146 443	-1 036
Variation des actifs et passifs liés aux machines données en location		-12 180	-19 413
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles		**221 552**	**129 986**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-18 330	-20 325
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-28 117	-31 530
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-3 593	503
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-37	10 447
Acquisitions de participation avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		0	0
Cessions de participation avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		0	0
Autres		-197	-717
Flux nets de trésorerie sur opérations d'investissement		**-50 275**	**-41 621**
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société		-19 442	-22 976
Acquisitions (cessions) d'actions propres		0	-199
Rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle		0	-2 993
Variation des autres actifs et passifs financiers	Note 13.1.3	-20 424	13 967
Remboursement des dettes locatives	Note 13.1.3	-5 600	-5 940
Autres	Note 13.1.3	-512	-1 630
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		**-45 977**	**-19 771**
Variation de la trésorerie nette		**125 300**	**68 594**
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		-4 997	119 818
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		-485	4 300
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		**119 818**	**192 712**

7.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société Manitou BF SA et de ses filiales (l'ensemble constituant « le groupe Manitou »), ainsi que les intérêts du groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros.

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 3 mars 2022.

Les règles et principes comptables sont identifiés par un cadre d'une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2021 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

NOTE 1.1.1 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES D'APPLICATION OBLIGATOIRE AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2020, à l'exception de la décision du Comité d'interprétation sur l'attribution du « service cost » (IAS 19 Avantages au personnel), voir note 4 « Incidence des nouvelles normes et interprétations ».

Les autres normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2021, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe, notamment :

- amendements à IFRS 16 concernant l'aménagement des loyers Covid-19 au-delà de juin 2021 par les preneurs ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 concernant la réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 ;
- décision du Comité d'interprétation sur la comptabilisation des coûts de configuration et de customisation liés à la mise en place d'un logiciel en mode SAAS.

NOTE 1.1.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES APPLICABLES PAR ANTICIPATION AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Les nouvelles normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2021 n'ont pas été adoptées par le groupe :

- amendements à IFRS 3 : mise à jour des références au cadre conceptuel ;
- amendements à IAS 16 : comptabilisation des produits générés avant la mise en service d'une immobilisation ;
- amendements à IAS 37 : contrats déficitaires – coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire ;
- améliorations annuelles cycle 2018-2020 : modifications d'IFRS 1, IFRS 9, IAS 41 et IFRS 16.

NOTE 1.2 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Le groupe revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. note 7) ;
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 11) ;
- avantages du personnel (cf. note 6) ;
- valorisation des instruments financiers (cf. note 13.2.2) ;
- actifs d'impôts différés (cf. note 12) ;
- valorisation des droits d'utilisation des actifs loués et passifs de loyers (cf. note 8).

Les produits et les charges liés à l'épidémie de Covid-19 sont comptabilisés en produits et charges opérationnels courants, à l'exception des produits et charges qui sont habituellement comptabilisés en résultat non courant conformément aux principes comptables appliqués antérieurement.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

	Note
Décision IFRIC : attribution des avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages du personnel)	Note 4
Nouvelle organisation opérationnelle du groupe	Note 5.1.1
Évolution du litige JCB	Note 11.2

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES COMPTABLES

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle (les filiales) sont intégrées globalement. Il y a contrôle lorsque le groupe :

- détient le pouvoir sur la société,
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société,
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il détient plus de 20 % des droits de vote dans la société.

Le groupe Manitou consolide également par la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (coentreprises). Le contrôle conjoint est un partenariat qui prévoit le contrôle commun du groupe avec au moins un autre partenaire sur la société.

À l'exception de Manitou Group Finance et de Manitou Finance Ltd. mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence consiste à enregistrer, dans l'état de la situation financière consolidée du groupe, sa participation dans les sociétés.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées et les résultats internes au groupe sont éliminés (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés au moment où le contrôle est exercé.

VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, actifs et passifs éventuels de l'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post-acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de perte de valeur chaque année.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. En application d'IFRS 5, ces actifs sont alors évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ils cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs destinés à la vente. Dans le cas de titres mis en équivalence, la mise en équivalence s'arrête dès lors que l'actif remplit les conditions d'application d'IFRS 5.

Selon la norme IFRS 5, une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente et la sortie implique la perte du contrôle.

Les actifs non courants destinés à la vente sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVISES

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euros.

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal qui est généralement la monnaie locale) est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés (l'euro) sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture de change en vigueur à la date de clôture de chaque bilan (aussi appelé cours de clôture),
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice. Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composantes distinctes des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture, sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

NOTE 3.1 ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

EXERCICE 2021

Le groupe n'a pas fait l'acquisition de nouvelle entité ou réalisé de cession en 2021.

Il a pris des participations complémentaires sur des sociétés déjà consolidés en intégration globale :

Société	Pays	Date d'opération	% de contrôle	
			Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021
Manitou Southern Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	Mai 2021	74,0%	100,0%
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Australie	Mars 2021	50,5%	95,5%

L'impact de ces opérations n'est pas significatif sur les états financiers du groupe.

Une nouvelle société, Manitou Centres SA, a été créée en Afrique du Sud afin d'exploiter les activités Manitou Center, détenues antérieurement par Manitou South Africa.

EXERCICE 2020

Le groupe n'avait enregistré aucun changement sur la période.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU GROUPE

	31 décembre 2020	31 décembre 2021
INTÉGRATION GLOBALE		
Sociétés productrices	5	5
Sociétés distributrices	25	26
SOUS-TOTAL	30	31
Autres sociétés	5	5
TOTAL	35	36
MISE EN ÉQUIVALENCE		
Sociétés de financement	2	2
TOTAL	37	38

NOTE 4 INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

ATTRIBUTION DES AVANTAGES AUX PÉRIODES DE SERVICE (IAS 19 AVANTAGES DU PERSONNEL)

L'IAS Board a validé, en juin 2021, la proposition de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) de modifier la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies tout en précisant qu'il n'y avait pas lieu de modifier quoi que ce soit dans la norme IAS 19 qui permet déjà cette interprétation. Ces régimes sont les régimes prévoyant :

- le versement d'une indemnité au salarié ;
- s'il est présent à la date de son départ à la retraite ;
- dont le montant dépend de l'ancienneté et ;
- est plafonné à un certain nombre d'années de service.

Pour l'IFRS IC, l'engagement doit être constitué uniquement sur les années de service précédant le départ à la retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage. Cette méthode est applicable pour les conventions dont les droits sont définis par tranche d'ancienneté.

Ce changement de méthode concerne la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie dont relèvent les sociétés françaises du groupe (MBF, MGS, CFM et LMH).

Le groupe a appliqué cette interprétation avec effet rétrospectif au 1er janvier 2020.

L'impact pour le groupe est une baisse de la provision sur les avantages du personnel de 5,6 millions d'euros. Cette baisse est enregistrée nette d'impôt en contrepartie des réserves consolidées. Les effets de la transition sont résumés ci-après.

RÉCONCILIATION DU BILAN CONSOLIDÉ PUBLIÉ AVEC LE BILAN CONSOLIDÉ RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF

en milliers d'euros	31 décembre 2020 (Publié)	Impacts liés à la décision IFRS IC (IAS 19)	31 décembre 2020 (Retraité)
Goodwill	288		288
Immobilisations incorporelles	56 879		56 879
Immobilisations corporelles	212 663		212 663
Droit d'utilisation des actifs loués	15 785		15 785
Titres mis en équivalence	18 277		18 277
Créances de financement des ventes	6 699		6 699
Autres actifs non courants	11 766	49	11 815
Impôts différés actifs	14 829	-1 435	13 394
Actifs non courants	**337 186**	**-1 386**	**335 800**
Stocks et en-cours	450 867		450 867
Créances clients nettes	300 034		300 034
Impôts sur les résultats	13 777		13 777
Autres actifs courants	48 256		48 256
Trésorerie et équivalents de trésorerie	120 721		120 721
Actifs détenus en vue de la vente	**0**	**0**	**0**
Actifs courants	**933 656**	**0**	**933 656**
Total actif	**1 270 842**	**-1 386**	**1 269 456**

PASSIF

en milliers d'euros	31 décembre 2020 (Publié)	Impacts liés à la décision IFRS IC (IAS 19)	31 décembre 2020 (Retraité)
Capital social	39 668		39 668
Primes	46 098		46 098
Actions propres	-23 799		-23 799
Réserves et résultats nets - part du groupe	597 042	4 158	601 200
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	**659 009**	**4 158**	**663 167**
Participations ne donnant pas le contrôle	6 780		6 780
Capitaux propres	**665 789**	**4 158**	**669 947**
Provisions non courantes	47 157	-5 557	41 600
Dettes financières non courantes	145 089		145 089
Dettes locatives non courantes	12 105		12 105
Autres passifs non courants	2 130		2 130
Impôts différés passifs	2 841	13	2 854
Passifs non courants	**209 323**	**-5 544**	**203 779**
Provisions courantes	20 403		20 403
Dettes financières courantes	17 375		17 375
Dettes locatives courantes	4 806		4 806
Fournisseurs et comptes rattachés	215 887		215 887
Impôts sur les résultats	1 139		1 139
Autres passifs courants	136 120		136 120
Passifs courants	**395 730**	**0**	**395 730**
Total passif	**1 270 842**	**-1 386**	**1 269 456**

IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PUBLIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

L'impact sur le compte de résultat du groupe n'est pas significatif.

NOTE 5 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

NOTE 5.1 INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 5.1.1 RÉSULTAT PAR DIVISION

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe.

Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires ;
- résultat opérationnel ;
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, qui sont les indicateurs de performance des divisions.

En 2021, le groupe a fait évoluer son pilotage opérationnel afin d'accélérer la mise en œuvre de sa nouvelle feuille de route à horizon 2025, le plan « New Horizons 2025 ». Ce nouveau pilotage opérationnel favorise notamment la mise en commun des savoir-faire avec le rapprochement des équipes qui travaillent dans des domaines proches.

Ainsi, à compter de la clôture des comptes consolidés du 1er semestre 2021, et suite au regroupement des divisions Manutention et Nacelles (MHA – Material Handling & Access) et Matériel Compact (CEP – Compact Equipment Products), le groupe est organisé opérationnellement autour de deux divisions :

- la division Produits regroupe l'ensemble des sites de production français, italien, américains et indien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mât industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués, aux nacelles élévatrices, aux chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, aux tractopelles et aux télescopiques. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marques Manitou, Gehl, Mustang by Manitou ;
- la division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financement, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formations techniques, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géolocalisation, formations utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun des clients du groupe dans sa chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient.

Ces deux divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

Les informations sectorielles 2020 ont été retraitées pour permettre une comparaison et un suivi de la performance opérationnelle.

	Division Produits		Division S&S		TOTAL	
en milliers d'euros	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Chiffre d'affaires	1 284 999	1 534 832	300 106	339 751	1 585 105	1 874 583
Coût des biens et services vendus	-1 125 161	-1 310 977	-211 153	-247 261	-1 336 314	-1 558 238
Marge sur coût des ventes	**159 838**	**223 855**	**88 954**	**92 490**	**248 791**	**316 345**
En %	**12,4%**	**14,6%**	**29,6%**	**27,2%**	**15,7%**	**16,9%**
Frais de recherche et développement	-24 520	-27 356	0	0	-24 520	-27 356
Frais commerciaux, marketing et service	-48 331	-59 214	-41 548	-48 986	-89 879	-108 200
Frais administratifs	-42 360	-48 181	-9 598	-11 403	-51 958	-59 585
Autres produits et charges d'exploitation	2 271	2 185	637	359	2 907	2 543
Résultat opérationnel courant	**46 898**	**91 289**	**38 444**	**32 459**	**85 342**	**123 747**
En %	**3,6%**	**5,9%**	**12,8%**	**9,6%**	**5,4%**	**6,6%**
Produits et charges opérationnels non courants	-10 150	-4 083	-411	-476	-10 561	-4 560
Résultat opérationnel	**36 748**	**87 205**	**38 033**	**31 982**	**74 781**	**119 188**
En %	**2,9%**	**5,7%**	**12,7%**	**9,4%**	**4,7%**	**6,4%**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			1 683	2 875	1 683	2 875
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	**36 748**	**87 205**	**39 716**	**34 857**	**76 464**	**122 062**

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires, intégrée dans la division Services & Solutions, bénéficie de services portés par la division Produits (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéfices, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions à la division Produits. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de cinq ans ressort

respectivement à 4,25 % en Europe et à 4,87 % aux États-Unis, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nets des charges ou des produits de redevance.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions. Les informations par secteur opérationnel utilisées par le management du groupe n'intègrent pas ces différents éléments.

NOTE 5.1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires 2020						Chiffre d'affaires 2021				
EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL	en M€ et % du total	EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL
448,2	477,5	244,6	114,7	1 285,0	Division Produits	484,9	627,8	276,4	145,8	1 534,8
28%	*30%*	*15%*	*7%*	*81%*		*26%*	*33%*	*15%*	*8%*	*82%*
106,7	106,1	51,6	35,6	300,1	Division S&S	117,1	121,9	58,3	42,4	339,7
7%	*7%*	*3%*	*2%*	*19%*		*6%*	*7%*	*3%*	*2%*	*18%*
554,9	**583,6**	**296,2**	**150,3**	**1 585,1**	TOTAL	**602,0**	**749,7**	**334,8**	**188,2**	**1 874,6**
35%	***37%***	***19%***	***9%***	***100%***		***32%***	***40%***	***18%***	***10%***	***100%***

** Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient*

LES PRINCIPAUX PAYS EN % DE CHIFFRE D'AFFAIRES

en %	2020	2021
France	22%	18%
États-Unis	15%	13%
Royaume-Uni	7%	10%
Allemagne	6%	5%
Belgique	5%	4%
Italie	6%	7%
Espagne	3%	4%
Pays-Bas	3%	3%
Australie	3%	4%
Russie	3%	3%

NOTE 5.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants, décrits ci-dessous, avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la quote-part du groupe des résultats nets des sociétés mises en équivalence. Il comprend :

- le chiffre d'affaires (note 5.2.1) ;
- le coût des biens et services vendus (note 5.2.2) ;
- les frais de recherche et développement (note 5.2.3) ;
- les frais commerciaux, marketing et service et les frais administratifs (note 5.2.4) ;
- les autres produits et charges d'exploitation (note 5.2.5) ;
- les produits et charges opérationnels non courants (note 5.2.6).

Le groupe utilise le résultat opérationnel comme principal indicateur de performance.

NOTE 5.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il est principalement constitué de :

- ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers ;
- de pièces de rechange et d'accessoires ;
- de location de matériels ;
- de prestations de gestion de parc de matériels ;
- de prestations diverses (extensions de garanties).

Il figure net :

- de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- des retours de marchandises ;
- des rabais et des remises ;
- des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les ventes de produits sont comptabilisées lorsque le groupe a honoré son engagement de prestation envers l'acquéreur, et que le contrôle lié aux produits lui a été transféré. En général, cela correspond au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (s'il s'agit de concessionnaires indépendants) ou lors de leur livraison au client final (s'il s'agit des ventes directes). Dans le cas des prestations de services, le produit est reconnu lorsque la prestation est réalisée. Ainsi, pour les extensions de garantie, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Ventes de biens				Ventes de services				TOTAL			
en millions d'euros	2020	en %	2021	en %	2020	en %	2021	en %	2020	en %	2021	en %
Europe du Sud	536	35%	584	32%	19	43%	18	40%	555	35%	602	32%
Europe du Nord	572	37%	738	40%	12	27%	12	25%	584	37%	750	40%
Amériques	294	19%	333	18%	2	6%	2	4%	296	19%	335	18%
APAM	139	9%	174	10%	11	25%	14	31%	150	9%	188	10%
TOTAL	1 542	100%	1 829	100%	43	100%	46	100%	1 585	100%	1 875	100%

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ

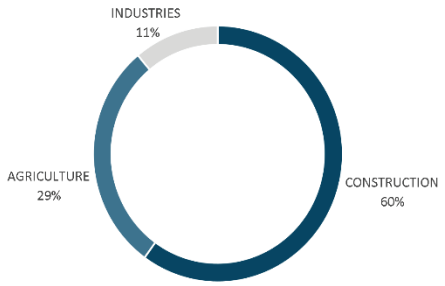

La vente de services est exclusivement réalisée par la division S&S (Services & Solutions). Le montant du chiffre d'affaires des ventes de services est donc seulement attribuable à cette division.

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représentant pas plus de 2 % du chiffre d'affaires total.

NOTE 5.2.2 COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

PRINCIPES COMPTABLES

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main-d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

en milliers d'euros	2020	2021
Achats matières	-1 024 169	-1 206 725
Main-d'œuvre directe et indirecte	-166 006	-191 203
Dotations aux amortissements*	-40 054	-41 447
Autres	-106 084	-118 862
Coût des biens et services vendus	-1 336 314	-1 558 238

** Dont 3,4 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2021 (2,7 millions d'euros en 2020)*

NOTE 5.2.3 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais de personnel affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de développement qui respectent les critères de la norme IAS 38 peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes (note 7.1).

Les charges de l'exercice intègrent les frais de recherche, les frais d'étude et de développement non activés en application des critères cités en note 7.1, ainsi que la dotation aux amortissements des frais de développement activés.

Le crédit d'impôt recherche en France, dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles », est payé par l'État. Si la société bénéficiaire du crédit d'impôt recherche est redevable de l'impôt sur les sociétés, ce crédit sera imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il sera remboursé par l'État dans un délai de trois ans. Le crédit d'impôt recherche n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de recherche et de développement dans la marge opérationnelle du groupe au rythme où les coûts financés sont reconnus au compte de résultat.

en millions d'euros	2020	2021
Total des dépenses engagées	35 801	41 753
Frais de développement capitalisés	-11 281	-14 397
Total frais de recherche et développement	**24 520**	**27 356**

NOTE 5.2.4 FRAIS COMMERCIAUX, MARKETING ET SERVICE ET FRAIS ADMINISTRATIFS

PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnel et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance-crédit, coûts des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissements des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions supports (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

en milliers d'euros	2020	2021
Charges externes	-40 371	-49 770
Frais de personnel	-82 292	-97 025
Dotations nettes aux amortissements (hors production)*	-9 388	-9 849
Autres**	-9 785	-11 140
Frais commerciaux, marketing et service et frais administratifs	**-141 836**	**-167 785**

** Dont 2,9 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2021 (2,8 millions d'euros en 2020)*
*** Concerne essentiellement des commissions*

NOTE 5.2.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	2020	2021
Cession d'actifs	-492	-76
Autres produits	5 572	3 044
Autres charges	-1 023	-1 470
Dotations nettes aux provisions	-1 150	1 045
Total autres produits et charges d'exploitation	**2 907**	**2 543**

NOTE 5.2.6 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

PRINCIPES COMPTABLES

CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeur (impairment) ;
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels ;
- les frais d'acquisition et d'intégration ;
- les produits relatifs à des «badwill» ;
- les résultats de cessions des titres consolidés ;
- les coûts de restructuration ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

en milliers d'euros	2020	2021
Coûts de personnel liés aux réorganisations	-4 360	33
Impairment d'actifs financiers		
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	639	-1 501
Autres produits et charges non récurrents	-6 840	-3 091
Total autres produits et charges d'exploitation	**-10 561**	**-4 560**

En 2021, les autres produits et charges non récurrents comprennent des produits opérationnels nets à hauteur de -4,6 millions d'euros dont 3,3 millions d'euros de produits de cession de terrains et bâtiments, une charge de 3,2 millions d'euros liée au lancement d'un processus d'externalisation d'un plan de pension et des charges d'honoraires d'avocat de 3,8 millions d'euros dans le cadre d'un litige en cours.

En 2020, les autres produits et charges non récurrents intégraient principalement des frais de restructuration (9,0 millions d'euros) à la suite de la décision d'arrêter les activités de production sur le site de Waco (États-Unis), à des réductions d'effectifs aux États-Unis, en Afrique du Sud, en Inde et France, et de l'arrêt de l'activité de production au Brésil.

NOTE 5.2.7 EBITDA

en milliers d'euros	2020	2021
Résultat opérationnel	**74 781**	**119 187**
Amortissements	52 174	54 857
EBITDA avec engagements de location	**126 955**	**174 044**
Annulation de la charge des loyers de contrats qualifiés précédemment de location simple	-6 655	-7 008
EBITDA sans engagements de location	**120 300**	**167 036**

NOTE 6 LES AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 6.1 EFFECTIFS

	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Cadres	1 110	1 175
Agents de maîtrise	68	74
ETD	1 204	1 261
Ouvriers	1 972	1 952
Total	**4 354**	**4 462**

NOTE 6.2 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

en milliers d'euros	2020	2021
Salaires, primes et indemnités*	-177 954	-195 740
Intéressement et participation	-7 635	-14 556
Avantages au personnel	-6 100	-6 450
Charges sociales et taxes sur salaires	-58 821	-63 331
Charges de personnel hors intérim et refacturations	-250 510	-280 076
Intérim et autres	-18 299	-34 376
Total charges de personnel	-268 809	-314 452

** Avant capitalisation des coûts de R&D*

NOTE 6.3 LES AVANTAGES AU PERSONNEL

PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées ci-après.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable, des coûts de gestion des actifs.

NOTE 6.3.1 DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat ;
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail ;
- des régimes de pension et autres prestations de retraite pour certains employés ;
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis ;
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurances, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice. La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes.

	États-Unis	États-Unis	Royaume-Uni	France	Italie
	Pension plan b	SERP	Pension	Indemnité de fin de carrière	Traitement de fin de rapport
Description	Plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1er mai 2005 et gelé en termes d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1 % du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22 $ par année de service.	Plan « non qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne.	Plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits.	Montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales (convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie).	Montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007.
Risques du plan	Risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt.	Risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie.	Risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de marché.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007.
Stratégie d'investissement	Combinaison de 60 % en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément à la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).	Bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est financé via un « rabi trust ».	Combinaison pour 50 % d'un fonds diversifié, 25 % d'obligations d'État non indexées, le reste en obligations d'entreprise libellées en GBP. Cette stratégie a pour objectif de fournir un rendement suffisant pour couvrir les obligations futures des membres tout en conservant un certain niveau d'actifs à faible risque pour couvrir les retraites dues à court terme.	Contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.	Absence d'actif.

NOTE 6.3.2 ÉVOLUTION

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	France		Royaume-Uni		Italie		États-Unis		Inde	
	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021
Évolution des salaires	4,00%	4,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	6% ou 9% selon le plan	10,00%
Évolution des retraites	n/a	n/a	5,00%	5,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	0,70%	1,10%	1,35%	1,85%	0,70%	1,10%	2,20%	2,70%	6,25%	6,70%

Une évolution de -0,5 % du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

en milliers d'euros	Europe (inc. France)	Royaume-Uni	États-Unis	Inde	TOTAL
Impact sur la dette actuarielle (DBO)	2 589	1 828	2 477	74	6 968
Impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC)	278	0	15	12	305

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2021, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RP-2021, publiée par la SOA (Society of Actuaries) en octobre 2021, a eu un impact net d'impôt de +8 000 euros sur la dette actualisée.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 6,00 % au 31 décembre 2021. Une variation de 1 % de l'inflation médicale aurait un impact sur la dette actuarielle (DBO) de +0,2 million d'euros et n'aurait pas d'impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2021 se situent entre 36 et 52 % en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31 décembre 2021, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2020			31.12.2021		
	France	Royaume-Uni	États- Unis	France	Royaume-Uni	États- Unis
Actions	13,20%		15,72%	13,40%		0,13%
Obligations	79,10%	94,10%	77,58%	77,60%	94,08%	97,20%
Autres actifs de couverture	7,70%	5,90%	6,69%	9,00%	5,92%	2,68%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

RÉCONCILIATION DES POSTES DU BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

						31.12.2021
en milliers d'euros	France IFC	France autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	28 130	1 540	15 830	50 036	3 689	99 225
Juste valeur des actifs financiers	3 069		21 826	46 306	1 464	72 664
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-25 061	-1 540	5 995	-3 730	-2 225	-26 561
				Dont :	Provision	-34 430
					Actif	7 869

						31.12.2020
en milliers d'euros	France IFC	France autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	32 543	1 525	16 344	51 556	3 225	105 192
Juste valeur des actifs financiers	3 175		21 511	43 909	1 188	69 783
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-29 368	-1 525	5 167	-7 646	-2 037	-35 409
				Dont :	Provision	-40 586
					Actif	5 177

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021
Engagement										
Début de période	31 457	34 068	15 456	16 344	54 636	51 556	3 296	3 225	104 845	105 192
Effet des applications de nouvelles normes		-5 606							0	-5 606
Début de période retraitée	31 457	28 462	15 456	16 344	54 636	51 556	3 296	3 225	104 845	99 586
Coût des services	2 660	2 784			121	139	203	235	2 984	3 158
Coût de l'actualisation	337	256	274	228	1 614	1 137	82	57	2 307	1 678
Prestations payées	-407	-594	-876	-596	-4 348	-4 526	-234	-153	-5 865	-5 869
Écarts actuariels reconnus en résultat									0	0
Liquidation / réduction et autres									0	0
Coût des services passés									0	0
Entrée de périmètre									0	0
Pertes (gains) actuariels - expérience et hyp. démographiques	-1 672	-258			-614	-139	20	279	-2 265	-117
Pertes (gains) actuariels - hypothèses financières	1 693	-980	2 139	-1 466	4 681	-2 373	94	-14	8 607	-4 832
Autres coûts			197	215	199	205	-95	-13	300	407
Correction taux de change			-847	1 105	-4 734	4 054	-141	73	-5 722	5 232
Fin de période	34 068	29 670	16 344	15 830	51 556	50 053	3 225	3 689	105 192	99 242
Actifs de couverture										
Début de période	3 517	3 175	19 845	21 511	43 578	43 910	1 055	1 188	67 995	69 783
Cotisations de l'employeur			562	582	3 788	2 367	96	105	4 446	3 054
Prestations payées	-407	-471	-876	-596	-4 094	-4 120	-19	-21	-5 395	-5 208
Rendement attendu des actifs	34	22	357	304	1 338	1 007	11	8	1 740	1 341
Écart rendement attendu / rendement réel du fonds	31	343	2 714	-1 451	3 281	-451	27	165	6 053	-1 393
Entrée de périmètre									0	0
Liquidation									0	0
Autres							18	19	18	19
Correction taux de change			-1 093	1 476	-3 981	3 611			-5 074	5 087
Fin de période	3 175	3 069	21 511	21 826	43 910	46 324	1 188	1 464	69 783	72 683
Réconciliation de la provision										
Début de période	-27 940	-30 893	4 389	5 167	-11 058	-7 646	-2 241	-2 037	-36 850	-35 408
Effet des applications de nouvelles normes		5 606							0	5 606
Début de période retraitée	-27 940	-25 287	4 389	5 167	-11 058	-7 646	-2 241	-2 037	-36 850	-29 802
Charge de l'année	-2 963	-3 018	-114	-140	-596	-473	-179	-271	-3 851	-3 902
Cotisations employeur	0	0	562	582	3 788	2 367	96	105	4 446	3 054
Prestations payées	0	123	0	0	254	406	215	132	469	661
SORIE	10	1 581	575	15	-787	2 061	-87	-100	-289	3 556
Entrée de périmètre									0	0
Autres							18	19	18	19
Correction taux de change			-246	371	753	-444	141	-73	648	-146
Fin de période	-30 893	-26 601	5 167	5 996	-7 646	-3 729	-2 037	-2 225	-35 408	-26 560
							Dont :	Provisions	-40 586	-34 430
								Actif	5 177	7 869

VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

IAS 19 révisé	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021
Ajustements méthodologiques										0
Coût des services	2 660	2 784	0	0	121	139	203	235	2 984	3 158
Coûts de l'actualisation	337	256	274	228	1 614	1 137	82	57	2 307	1 678
Rendement attendu des actifs	-34	-22	-357	-304	-1 338	-1 007	-11	-8	-1 740	-1 341
Reconnaissance des pertes/gains	0	0							0	0
Frais d'administration	0		197	215	199	205	-95	-13	300	407
Charge nette	**2 963**	**3 018**	**114**	**140**	**596**	**473**	**179**	**271**	**3 851**	**3 902**

NOTE 6.4 RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

En contrepartie des services rendus, le groupe est susceptible d'octroyer à certains membres du personnel des plans fondés sur des actions réglées en actions ou en trésorerie. Le groupe comptabilise alors son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires, de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

NOTE 6.4.1 PLAN OPTION DE SOUSCRIPTION

Il n'existe aucun plan d'options d'actions.

NOTE 6.4.2 ATTRIBUTION DE PHANTOM SHARES

Depuis le 1er janvier 2018, le Directeur général bénéficie d'un plan de phantom shares par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera basé sur la valeur de l'action Manitou pour les exercices de 2018 à 2021. Cette prime est soumise à des conditions de performance et de présence.

Au titre de l'exercice 2021, il a été attribué 15 500 phantom shares valorisées à 452 600 euros (aucune attribution en 2020), sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

NOTE 6.4.3 CHARGE RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Dans les comptes consolidés, l'avantage consenti aux bénéficiaires au titre des plans détaillés ci-dessus est comptabilisé en charges opérationnelles.

Les montants sont présentés ci-après :

Plan *(en milliers d'euros)*	Charges 2020	Charges 2021
Plan d'option de souscription		
Phantom shares	0	453
Autres		
Total	**0**	**453**

NOTE 6.5 RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants :

	Mandataires sociaux non dirigeants		Mandataires sociaux dirigeants		Membres du Comité exécutif non mandataires	
en milliers d'euros	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Salaires	158	158			2 744	1 944
Mandats	444	573	1 093	1 239		
Indemnités supplémentaires					210	
Options attribuées						
Valorisation des options attribuées						
Options levées						
Provisions au bilan et engagements (provision pour primes ou indemnités)			579	860	878	1 505

Les informations sur la politique de rémunération sont disponibles dans le chapitre 5 de l'URD 2021.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NOTE 7.1 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 7.1.1 ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

PRINCIPES COMPTABLES

Selon la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle est portée à l'actif si elle est identifiable (séparable, c'est-à-dire qu'elle peut être séparée de l'entité et être vendue, transférée, concédée par licence, louée ou échangée, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations) :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

GOODWILL

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition (goodwill) sont décrits en note 3, « Périmètre de consolidation ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts de personnel affecté aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

Les logiciels

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les logiciels acquis comme un moyen d'exploitation étant destinés à être conservés durablement par le groupe sont immobilisés.

Les coûts de configuration et de customisation liés à la mise en place d'un logiciel en mode SAAS (Software As A Service) sont immobilisés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif incorporel (création d'interfaces, adaptation du système d'information existant). Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés :

- en charges opérationnelles, lorsqu'ils sont réalisés en interne ;
- en charges opérationnelles ou en charges à étaler, lorsqu'ils sont réalisés par un prestataire externe, selon la nature des services rendus.

Les marques ainsi que les relations clients acquises et autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif s'ils répondent aux critères d'IAS 38.

Évaluation postérieure : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

Les amortissements sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Brevets	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Systèmes d'information complexes – ERP	7 ans
Frais de développement	5 ans

en milliers d'euros	Goodwill	Frais de développement	Logiciels	Marques	Relations clients et autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Montant brut au 31 décembre 2020	66 308	98 573	65 089	26 220	35 237	225 118
Acquisitions	278	14 748	1 110	0	4 189	20 047
Cessions	0	-845	-644	0	-3	-1 493
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	-819	4 483	0	-4 047	-382
Écart de conversion	5 857	2 643	541	2 186	2 273	7 643
Montant brut au 31 décembre 2021	72 459	114 300	70 579	28 406	37 648	250 933
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2020	-66 020	-63 570	-47 446	-26 270	-30 951	-168 237
Dotations	0	-8 831	-5 416	-15	-584	-14 847
Reprises	0	609	93	0	3	705
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	140	-2 471	186	2 167	22
Écart de conversion	-5 857	-1 701	-435	-2 185	-2 141	-6 463
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2021	-71 894	-73 354	-55 675	-28 286	-31 506	-188 821
Montant net au 31 décembre 2020	288	35 002	17 643	-52	4 286	56 879
Montant net au 31 décembre 2021	566	40 946	14 904	120	6 142	62 112

Les principaux investissements incorporels 2021 concernent les frais de développement pour 14,7 millions d'euros, les systèmes d'information pour 4,5 millions d'euros et les autres immobilisations incorporelles pour 0,8 million d'euros.

NOTE 7.1.2 DÉTAIL DES GOODWILL NETS À LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Manitou Portugal SA	71	71
Manitou Italia (ex - OMCI)	174	174
Autres	43	321
Total	288	566

NOTE 7.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles correspondent à un actif physique que l'entreprise continuera à utiliser après l'exercice en cours.
Elles concernent plusieurs types d'actifs : terrains, constructions, installations générales, outillage, matériel, véhicules, équipements informatiques, etc. Le groupe regroupe ses immobilisations corporelles en cinq postes :

- les terrains ;
- les constructions ;
- les installations techniques, matériel et outillage ;
- les autres immobilisations corporelles ;
- les immobilisations corporelles en cours.

Une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à l'actif lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

COMPTABILISATION INITIALE
La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.
Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissement différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 000 euros), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15 % de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Construction	Entre 20 et 30 ans(1)
Aménagement des terrains et des constructions	10 ans(2)
Marché industriel	Entre 3 et 7 ans(3)
Outillages industriels et moules	3 ans
Matériel de transport	
Voitures de tourisme	4 ans
Gros véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 3 et 5 ans(4)
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Selon la qualité des bâtiments construits
(2) Excepté les agencements des biens loués qui sont amortis sur la durée de location du bien
(3) Selon le type de matériel
(4) Selon le type d'équipement

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION
Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.
Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de huit ans.

TRAITEMENT DES SUBVENTIONS
Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.
Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

en milliers d'euros	Terrains	Bâtiments	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
Montant brut au 31 décembre 2020	46 109	199 702	204 600	112 908	4 033	567 353
Acquisitions	5 560	987	4 673	22 696	16 989	50 905
Cessions	-4 540	-5 247	-6 559	-1 375	0	-17 721
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	253	1 385	7 109	-11 592	-9 088	-11 933
Écart de conversion	554	3 019	3 893	1 747	121	9 333
Montant brut au 31 décembre 2021	47 935	199 846	213 715	124 384	12 054	597 935
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2020	-10 931	-109 615	-171 289	-62 853	0	-354 688
Dotations	-1 236	-8 375	-12 078	-12 052	0	-33 741
Reprises	61	2 476	5 589	1 135	0	9 261
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	16	6 912	0	6 929
Écart de conversion	-126	-1 530	-3 265	-1 161	0	-6 082
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2021	-12 231	-117 044	-181 028	-68 018	0	-378 321
Montant net au 31 décembre 2020	35 178	90 087	33 311	50 055	4 033	212 663
Montant net au 31 décembre 2021	35 704	82 802	32 688	56 366	12 054	219 614

Les investissements réalisés en 2021 s'élèvent à 50,9 millions d'euros contre 40,8 millions d'euros en 2020. Ils comprennent 10,4 millions d'euros de terrains et bâtiments, 19,4 millions d'euros de matériels de flotte de location et 21,0 millions d'euros de matériels industriels et autres équipements.

NOTE 7.3 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs de R&D amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur pris en compte par le groupe sont notamment :

- des investissements significativement supérieurs au budget initial ;
- un retournement de marché et des performances économiques plus faibles ;
- des changements de lois ou normes ;
- des évolutions technologiques majeures ;
- des décisions d'arrêt de production.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (unité génératrice de trésorerie). Les unités génératrices de trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'unité génératrice de trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur cinq ans validés par la Direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les unités génératrices de trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Au 31 décembre 2021, le groupe ne dispose pas de goodwill significatifs ou d'autres actifs à durée d'utilité indéterminée significatifs nécessitant des tests de valeur annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DE R&D

Compte tenu de l'existence d'indices de perte de valeur, les tests spécifiques relatifs à des actifs de R&D ont été réalisés sur la base de prévisions de ventes et de profitabilité. Le taux d'actualisation appliqué est de 8,8 %. Ces tests ont conduit à constater une dépréciation en résultat opérationnel courant de 1 million d'euros sur des actifs détenus par la division Produits. Une baisse supplémentaire de 10 % du chiffre d'affaires ne générerait pas la comptabilisation d'une dépréciation.

AUTRES ACTIFS

Le groupe n'a pas réalisé de test complémentaire sur les actifs corporels, composés principalement de terrains, constructions et de matériel industriel.

NOTE 8 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS ET PASSIFS DE LOYERS

PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe apprécie si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la nouvelle définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non-location, sur la base de leur prix distinct relatif.

Le groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

Les actifs pris en location sont :

- majoritairement des actifs immobiliers exploités par le groupe ;
- des contrats de location de véhicules ;
- enfin de contrats de location d'équipements industriels.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de chaque filiale. C'est ce dernier taux que le groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains).

Le compte de résultat est également impacté : au lieu de la charge d'exploitation, les preneurs constatent une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêts.

Le groupe a procédé à l'étude de ses contrats de location afin de les analyser au regard des critères déterminant une location selon IFRS 16. Conformément aux exemptions prévues par la norme, le groupe a exclu les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois) et les contrats de faible valeur de l'actif (inférieure à 5 000 euros).

La durée de contrat correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif en tenant compte, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le groupe.

NOTE 8.1 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS

en milliers d'euros	Terrains et constructions - droit d'utilisation	Véhicules - droit d'utilisation	Équipements industriels - droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles - droit d'utilisation	Total des droits des actifs loués
Montant brut au 31 décembre 2020	26 095	4 728	408	1 713	32 944
Acquisition	6 467	2 027	857	396	9 749
Cession	-1 991	-1 622	-174	-340	-4 127
Variation de périmètre					0
Autres					0
Écarts de conversion	1 455	23	11	121	1 608
Montant brut au 31 décembre 2021	32 026	5 156	1 102	1 889	40 174
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre2020	-13 534	-2 424	-244	-957	-17 159
Dotation	-3 790	-1 662	-304	-525	-6 281
Reprise	2 042	1 607	174	340	4 163
Variation de périmètre					0
Autres					0
Écarts de conversion	-760	11	-5	-78	-833
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2021	-16 042	-2 469	-379	-1 220	-20 109
Montant net au 31 décembre 2020	12 561	2 304	164	756	15 785
Montant net au 31 décembre 2021	15 985	2 687	723	670	20 064

NOTE 8.2 PASSIFS DE LOYERS

en milliers d'euros	2021
Moins de 1 an	5 091
Entre 1 et 5 ans	13 455
Au-delà de 5 ans	2 978
Total	21 524

NOTE 9 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

NOTE 9.1 STOCKS

PRINCIPES COMPTABLES

VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

en milliers d'euros	Matières premières	Encours de fabrication	Produits finis	Marchandises	Total stocks
Montant brut au 31 décembre 2020	162 066	36 832	178 759	97 203	474 860
Variation de périmètre					
Reclassement			4 989	457	5 446
Mouvements	45 492	51 257	-41 540	6 918	62 128
Écarts de conversion	4 136	519	4 352	2 344	11 351
Montant brut au 31 décembre 2021	211 695	88 609	146 560	106 923	553 786
Provisions au 31 décembre 2020	-8 364		-4 881	-10 748	-23 993
Variation de périmètre					
Reclassement	391		-34	-357	0
Mouvements	2 963		90	190	3 243
Écarts de conversion	-213		-112	-425	-751
Provisions au 31 décembre 2021	-5 223		-4 937	-11 340	-21 501
Montant net au 31 décembre 2020	153 702	36 832	173 878	86 455	450 867
Montant net au 31 décembre 2021	206 471	88 609	141 622	95 583	532 285

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériels d'occasion.

NOTE 9.2 CRÉANCES CLIENTS

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés selon les dispositions d'IFRS 15 et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues (note 13.1.2).

CRÉANCES COURANTES

en milliers d'euros	Montant brut	Dépréciations	Montant net
31 décembre 2020	304 592	-4 559	300 032
Variation de périmètre	0	0	0
Reclassement	0	1	1
Mouvements	21 647	809	22 455
Écarts de conversion	3 947	-126	3 822
Total au 31 décembre 2021	330 185	-3 875	326 310

CRÉANCES NON COURANTES

Les créances non courantes sont nulles sur la période.

Le groupe a en général recours à une assurance-crédit pour sécuriser son en-cours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

PROGRAMME DE WHOLESALE

Le groupe dispose d'un programme de financement des créances de ses distributeurs. Ce programme est mis en place dans un cadre strict entre plusieurs sociétés du groupe, leurs distributeurs et un organisme de financement. Il est basé sur la cession de créances non escomptées et permet au groupe de se faire payer à la date d'échéance de la facture par la banque et au distributeur de négocier avec la banque un financement. Ainsi, les créances sont maintenues en créances opérationnelles dans la rubrique « Clients » jusqu'au paiement par l'organisme financier. Le risque est transféré à l'organisme de financement sans recours possible, sauf si les créances cédées dépassent les lignes de crédit négociées. Ce programme inclut également une assurance-crédit.

Les créances cédées qui ne sont pas déconsolidées et donc inscrites en créances clients au 31 décembre 2021 s'élèvent à 24,9 millions d'euros contre 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le total de l'en-cours auprès de l'organisme financier est de 48,9 millions d'euros contre 42,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Il n'existe pas de risque de recours sur les créances échues au 31 décembre 2021.

Le coût financier sur l'année 2021 est quasi nul.

PROGRAMME FLOOR PLAN

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou North America a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plans) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces floor plans, les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement évalués client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrés en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 0,2 million d'euros sur l'exercice 2021 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat.

NOTE 9.3 AUTRES CRÉANCES

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2021
Créances fiscales et sociales	17 899		19 059	361	37 319
Autres créances	8 057		6 122	153	14 331
Avances et acomptes sur commandes	3 899		1 668	113	5 679
Charges constatées d'avance	13 373		1 391	419	15 183
Total autres créances courantes	**43 227**	**0**	**28 240**	**1 046**	**72 513**
Autres créances non courantes	429		2 638	89	3 156
Total autres créances non courantes	**429**		**2 638**	**89**	**3 156**
Total autres créances	**43 656**	**0**	**30 878**	**1 135**	**75 669**

NOTE 9.4 DETTES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2021
Fournisseurs et comptes rattachés	**215 887**		**94 975**	**1 727**	**312 589**
Dettes fiscales et sociales	*76 284*		*16 916*	*1 102*	*94 302*
Autres dettes d'exploitation	*39 820*		*7 225*	*1 073*	*48 118*
Produits constatés d'avance	*17 954*		*-6 399*	*819*	*12 374*
Autres dettes d'exploitation	134 058	0	17 742	2 994	154 793
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 062		503	8	2 574
Autres dettes	**136 120**		**18 245**	**3 002**	**157 367**
Autres dettes non courantes	**2 130**		**2 949**	**228**	**5 307**
Total dettes d'exploitation	**354 137**		**116 169**	**4 957**	**475 263**

NOTE 9.5 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2021
+ Variation des stocks	**-126 778**	**65 371**
+ Variation des créances	**-70 106**	**51 334**
dont Clients	-73 427	22 455
dont Créances de financement des ventes	423	-2 000
dont Autres créances	2 898	30 879
- Variation des autres passifs courants	**-50 440**	**115 669**
dont Fournisseurs et comptes rattachés	-35 444	94 975
dont Autres dettes courantes d'exploitation	-14 638	20 732
dont Autres dettes non courantes	-359	-38
Total variation du besoin en fonds de roulement*	**-146 444**	**1 036**

** Définition du BFR dans la partie 8.5 de l'URD 2021*

NOTE 10 LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 10.1 CAPITAUX PROPRES

NOTE 10.1.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 668 399 actions au 31 décembre 2021.

NOTE 10.1.2 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

PRINCIPES COMPTABLES

Les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

en nombre d'actions	Réalisation au 31 décembre 2020	% du capital	Réalisation au 31 décembre 2021	% du capital
DÉTENTION À L'OUVERTURE (PLAN D'ACTIONS)	1 381 461		1 381 461	
Achats d'actions				
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat				
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D'ACTIONS)	1 381 461	3,48%	1 381 461	3,48%
Couverture des options d'achat				
Contrat de liquidité	15 562		19 733	
SOMME DES TITRES EN AUTOCONTRÔLE	1 397 023	3,52%	1 401 194	3,53%

Le coût d'acquisition des titres achetés et le produit de la cession des titres vendus ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette. Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

NOTE 10.2 RÉSULTAT PAR ACTION

PRINCIPES COMPTABLES

MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	39 581	86 757
Nombre d'actions total moyen (en milliers d'actions)	39 668	39 668
Nombre d'actions d'autocontrôle moyen (en milliers d'actions)	1 396	1 399
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)	38 272	38 269
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)	1,03	2,27
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	39 581	86 757
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)	38 272	38 269
Nombre d'actions dilutives moyen (en milliers d'actions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté des actions dilutives (en milliers d'euros)	38 272	38 269
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	1,03	2,27

NOTE 11 PROVISIONS

NOTE 11.1 PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

MESURES DE RESTRUCTURATION/INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

en milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour risques divers	Provisions pour avantages au personnel	Total provisions
31 décembre 2020	**21 017**	**5 957**	**35 029**	**62 003**
Dont part - d'un an	16 689	3 289	425	20 403
Dont part + d'un an	4 328	2 668	34 604	41 600
Augmentation	11 058	6 940		17 998
Reprise de provision utilisée	-5 484	-2 226		-7 710
Reprise de provision non utilisée	-1 675	-1 158		-2 833
Variation			627	627
Recyclage			-3 569	-3 569
Variation du périmètre				0
Reclassement			1 748	1 748
Écarts de conversion	404	304	595	1 302
Au 31 décembre 2021	**25 320**	**9 816**	**34 430**	**69 566**
Dont part - d'un an	20 069	5 684	469	26 222
Dont part + d'un an	5 251	4 133	33 961	43 344

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappel de matériel à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour risques comprennent une provision de 2,5 millions d'euros au titre de frais d'avocat dans le cadre d'un litige pour contrefaçon.

Elles intègrent également une provision pour risque de 3,4 millions d'euros à la suite du lancement d'une procédure d'externalisation d'un plan de pension.

NOTE 11.2 SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, des sociétés du groupe Manitou ont été assignées par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés dans ces trois pays.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018 à 50 millions d'euros. Les demandes financières devant le tribunal anglais n'étaient pas chiffrées et ne le sont toujours pas à la date de publication de ce rapport, mais l'assignation indique qu'à des fins procédurales, la valeur commerciale de la demande est estimée à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling. Pour l'Italie, l'assignation ne précise aucune demande chiffrée.

En décembre 2018, JCB a fait signifier une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet européen, en France et au Royaume-Uni, se rapportant également à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques. Cette assignation reprend la demande de provision d'un montant de 50 millions d'euros, porté ensuite à 100 millions d'euros dans ses dernières conclusions communiquées en mai 2020. L'assignation relative à ce troisième brevet a fait l'objet d'une jonction d'instances au Royaume-Uni mais demeure séparée en France.

En 2018, JCB avait produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros pour les deux premiers brevets. Fin 2019, dans le cadre de la première procédure au fond, JCB a porté, dans ses dernières conclusions, son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros. Cette augmentation provient d'une actualisation du préjudice dans sa durée, soit selon JCB jusqu'en mars 2019. Cette évaluation intègre également le préjudice estimé au titre du troisième brevet.

En France, dans le cadre d'un incident de procédure en 2018, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté le demandeur de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopiques. Cette décision n'a eu aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui n'étaient donc plus fabriqués par Manitou BF à la date de cette décision, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel immédiat de cette décision afin de contester la mesure d'interdiction ordonnée en ce qu'elle ne concernait qu'une configuration que Manitou avait cessé de produire depuis 18 mois. Cet appel immédiat pour excès de pouvoir a été jugé irrecevable, réservant la possibilité d'appel avec le jugement sur le fond.

À l'occasion du même incident, Manitou BF avait proposé à titre subsidiaire, si le juge estimait la demande d'interdiction bien fondée, la mise en place d'une garantie bancaire de 470 000 euros pour les deux brevets en remplacement des interdictions. Cette proposition est devenue sans objet pour le premier brevet, pour lequel le juge n'a pas prononcé d'interdiction. JCB demandait quant à elle que cette garantie, si elle était ordonnée, soit de 30 millions d'euros (également pour les deux brevets) sur la base de l'expertise qu'elle avait produite évaluant son préjudice à 160 millions d'euros (pour les deux brevets). Cette proposition n'a pas été retenue par le juge, pas plus que la demande d'astreinte de JCB de 100 000 euros par jour de retard, l'astreinte prononcée par le juge étant de 1 000 euros par infraction, la décision ayant souligné que le préjudice allégué par le demandeur concernait le seul système de commande de coupure de surcharge et non la machine dans sa globalité.

En 2020, la procédure judiciaire sur le litige au fond relatif aux deux premiers brevets s'est poursuivie. Le 26 février 2021, le tribunal judiciaire de Paris s'est prononcé, en première instance, sur la partie française relative à ces deux premiers brevets.

Aux termes de cette décision, le tribunal a annulé intégralement la partie française du deuxième brevet, privant d'effet l'ordonnance d'interdiction provisoire du 31 janvier 2019 qui avait été prononcée à l'encontre de Manitou BF.

Puis, JCB a tenté sans succès de limiter son deuxième brevet auprès de l'OEB, qui a rejeté sa limitation le 4 octobre 2021. JCB n'a pas formé de recours contre cette décision.

Le tribunal a également annulé la partie française du premier brevet dans la majeure partie de ses revendications. Le tribunal retient la contrefaçon de seulement deux revendications de la partie française de ce premier brevet par trois modèles de matériel d'une ancienne configuration qui n'est plus commercialisée par Manitou BF depuis mai 2017. Manitou conteste cette décision, tout en notant qu'elle n'a aucune incidence sur son activité du fait que cette ancienne configuration n'est plus commercialisée.

Compte tenu du caractère très résiduel de la contrefaçon retenue, le tribunal a condamné Manitou BF à verser au demandeur la somme globale de 150 000 euros au titre du préjudice subi, écartant les demandes de JCB qui faisait valoir un préjudice de 190 millions d'euros. La décision du tribunal conforte la position de Manitou BF, qui a toujours contesté le bien-fondé de l'action du demandeur et exposé le caractère disproportionné de ses demandes. JCB et Manitou BF ont fait appel de cette décision.

Une date de plaidoirie intermédiaire est fixée au 11 mai 2022 mais uniquement sur la question de la nullité de la saisie-contrefaçon. L'instance parallèle relative au troisième brevet est toujours en cours, et aucune date de plaidoirie n'a été fixée à ce jour.

Au Royaume-Uni, la procédure n'a pas progressé au cours de l'année 2018, JCB n'ayant effectué aucune diligence à cet effet. Une audience de procédure (« Case management conference ») s'est tenue en janvier 2019 après que JCB ait finalement effectué les diligences qui lui incombaient. Le calendrier du litige a été établi et l'audience initialement prévue en octobre 2020 a été reportée en raison de l'allongement de la durée du procès, résultant de l'ajout du troisième brevet dans la procédure. Conformément à ce nouveau calendrier, l'affaire s'est plaidée en novembre 2021 devant la High Court of Justice. À la date d'arrêté des comptes, aucune décision n'a été rendue.

En Italie, la procédure au fond relative à ces deux premiers brevets reste dans une phase préliminaire, la nomination d'un expert judiciaire a été prononcée fin 2019 et les mesures d'expertise judiciaire sont toujours en cours à la date d'arrêté des comptes.

En Italie, JCB avait également sollicité des mesures d'interdiction provisoire à l'encontre de la filiale italienne de Manitou sur le deuxième et le troisième brevets. Cette demande a été rejetée par les tribunaux italiens par décision du 30 janvier 2020. JCB n'a pas fait appel de cette décision.

Suite à la décision du tribunal judiciaire de Paris du 26 février 2021, qui conforte les positions du groupe, une charge de 0,2 million d'euros avait été enregistrée au titre du premier brevet en 2020 et aucune provision n'a été comptabilisée au titre du deuxième brevet.

Pour le troisième brevet, en l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est toujours difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressources significative au titre de cette demande semble peu probable eu égard aux éléments avancés par le groupe Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de cette demande n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

Le groupe continuera à se défendre avec la plus grande fermeté dans le cadre des contentieux en contrefaçon sur ces trois brevets.

NOTE 12 IMPÔTS

PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend ce qui suit.

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice et est déterminée en utilisant les taux d'impôt et des règles fiscales applicables dans les pays concernés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Ils sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont imputés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-utilisation.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a, par ailleurs, considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Impôts » du compte de résultat.

NOTE 12.1 VARIATIONS DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Périmètre	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31 décembre 2021
Impôts courants							
Actifs	13 777						13 468
Passifs	1 139						2 003
TOTAL	12 638	0	-28 640	27 706	110	-349	11 465
Impôts différés							
Actifs	13 393						17 261
Passifs	2 854						7 605
TOTAL	10 539	0	-537	0	43	-389	9 657

** Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :*

en milliers d'euros	2020	2021
Impôts différés enregistrés dans les réserves - OCI	157	-1 226
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instruments de couverture de taux d'intérêt	-1 124	479
Autres	154	9
TOTAL	-813	-738

Les impôts différés des entités du périmètre français intègrent, pour les différences à long terme, la réduction progressive du taux d'impôt, soit un taux de 27,5 % en 2021 puis de 25 % en 2022.

NOTE 12.2 IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	2020	2021
Impôts courants	-22 132	-28 640
Impôts différés de la période	-1 585	878
Changement de taux d'impôts différés	383	-332
Perte de valeur (-) et activation de déficits non reconnus (+)	-1 517	-1 083
Total d'impôts différés	-2 719	-537
TOTAL	-24 851	-29 177

NOTE 12.3 RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	2020	2021
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	63 465	113 471
Taux d'impôt légal en France	32,02%	28,41%
Charge d'impôt théorique de l'exercice	-20 321	-32 237
Autres impôts	-2 790	-2 462
Dépréciation d'actifs	-819	0
Différences permanentes	785	318
Augmentation/réduction des taux d'impôts (courants et différés)	383	-332
Activation de pertes reportables (pertes reportables non activées)	-1 517	-1 083
Différences de taux (local/groupe) et autres	-572	6 618
Total - impôt sur le résultat	-24 851	-29 178
Taux d'impôt effectif	39,2%	25,7%

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 28,41 %. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 27,5 % ainsi que la contribution sociale de 3,3 %.

Les principales différences de taux (local/groupe), pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

en milliers d'euros	2021
Manitou BF	-683
Manitou Italia	556
États-Unis	1 335
Manitou UK	659
Manitou Vostok	563
Manitou Benelux	207
Autres pays	311
TOTAL	2 948

Sur la période, le taux d'impôt ressort à 25,7 % contre 39,2 % au 31 décembre 2020. Cette variation s'explique par :

- la baisse des taux d'imposition en France et un poids relatif de la CVAE moins important compte tenu de la hausse du résultat du groupe ;
- la comptabilisation d'un produit d'impôts différés de 2,6 millions d'euros suite à une opération de réévaluation fiscale d'un ensemble immobilier en Italie ;
- une baisse des déficits non activés en 2021 par rapport à l'exercice 2020. Ainsi, au 31 décembre 2021, seuls les déficits fiscaux en Inde n'ont pas été activés pour un impôt estimé à 1,1 million d'euros contre 1,6 million d'euros au 31 décembre 2020 (Inde et Brésil). Ces déficits n'ont pas été activés compte tenu des incertitudes sur leur recouvrabilité dans un délai proche.

NOTE 12.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

en milliers d'euros - actif / (passif)	Différences temporelles au 31 décembre 2020	Impôts différés au 31 décembre 2020	Différences temporelles au 31 décembre 2021	Impôts différés au 31 décembre 2021
Immobilisations incorporelles	-1 443	-248	-1 136	-217
Immobilisations corporelles	-15 887	-4 075	-14 820	-3 833
Location financement	473	490	506	482
Engagements envers le personnel	30 911	8 009	32 211	7 303
Provisions	23 710	5 582	30 425	7 316
Stocks & créances	-16 678	-2 325	-12 435	-2 685
Divers	2 008	95	-1 887	-1 590
Sous-total	23 093	7 529	32 865	6 776
Crédit d'impôts		1 269		1 913
Déficits fiscaux reportables		1 742		968*
Total		10 539		9 657

** Dont 766 milliers d'euros (Manitou Americas) et 202 milliers d'euros (Marpoll)*

NOTE 13 LE FINANCEMENT ET LES INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 13.1 RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN

NOTE 13.1.1 BILAN

PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux…), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

ACTIF

	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		Actifs financiers au coût amorti		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		Total bilan	
en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021
Actifs financiers non courants	3 968	4 199	63	0	7 355	10 452	11 386	14 650
Actifs financiers courants			13	10	1 855	2 510	1 868	2 520
Trésorerie et équivalents de trésorerie					120 721	194 305	120 721	194 305
Créances de financement des ventes - part non courante			6 699	4 469			6 699	4 469
Autres actifs non courants			429	3 156			429	3 156
Clients			300 034	326 312			300 034	326 312
Créances de financement des ventes - part courante			3 163	3 435			3 163	3 435
Autres créances courantes			43 226	72 511			43 226	72 511
Total	3 968	4 199	353 626	409 893	129 931	207 267	487 525	621 358

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 13.1.2), évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 13.1.3 ci-après.

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Passifs financiers non courants	145 089	126 638
Passifs de loyers non courants	12 105	16 433
Autres passifs non courants	2 130	5 307
Passifs financiers courants	17 375	51 686
Passifs de loyers courants	4 806	5 091
Fournisseurs	215 887	312 589
Autres dettes courantes	136 120	157 367
Total	533 513	675 111

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2).

NOTE 13.1.2 DÉTAIL ACTIFS

PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ;
- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et la variation de cette juste valeur est enregistrée dans les autres éléments du résultat global. Ils incluent notamment l'actif lié au plan SERP (Supplemental Employment Retirement Plan) de la filiale américaine.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuation. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Ce poste comprend principalement des instruments financiers dérivés dont la comptabilisation est précisée en note 13.2.2.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

en milliers d'euros	Créances de location financement	Financement des clients finaux	Total
Montant brut au 31 décembre 2020	**9 862**	**473**	**10 335**
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements	-2 000	-13	-2 014
Écarts de conversion	43	39	82
Montant brut au 31 décembre 2021	**7 904**	**498**	**8 402**
Dépréciations au 31 décembre 2020		**-473**	**-473**
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements		13	13
Écarts de conversion		-39	-39
Dépréciations au 31 décembre 2021		**-498**	**-498**
Montant net au 31 décembre 2020	**9 862**	**0**	**9 862**
Montant net au 31 décembre 2021	**7 904**	**0**	**7 904**
	Dont :	part non courante	4 469
		part courante	3 435

Une dépréciation est calculée en fonction des données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - net	4 469	3 980	489	
Financement des clients finaux - net				
Créances de financement des ventes - part non courante	**4 469**	**3 980**	**489**	**0**

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

en millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Créances de financement des ventes	10	8
Clients et comptes rattachés	300	326
Autres créances	44	76
Trésorerie et équivalents de trésorerie	121	194
Total	**474**	**604**

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La gestion du risque client est assurée par les Directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au credit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service credit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance-crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée. Ainsi, en 2021, aucun client ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

La Direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DES DÉPRÉCIATIONS LIÉES

						31 décembre 2021
en milliers d'euros	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	Total
Créances clients	231 436	79 690	9 170	1 946	7 945	330 187
Dépréciation créances clients	-79	-114	-117	-25	-3 539	-3 875
Créances clients - net	**231 357**	**79 576**	**9 053**	**1 921**	**4 405**	**326 312**
Créances de financement des clients finaux					498	498
Dépréciation créances de financement des clients finaux					-498	-498
Créances de financement des clients finaux - net	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Créances de location financement						0
Dépréciation créances location financement						0
Créances de location financement - net	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**231 357**	**79 576**	**9 053**	**1 921**	**4 405**	**326 312**

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31 décembre 2021
Dépréciation créances clients	-4 559	-369	679	499	1	-126	-3 875
Dépréciation créances de financement des clients finaux	-473		13			-39	-498
Dont							0
courants	-473		13			-39	-498
non courants							0
Dépréciation créances location financement							0

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écarts de conversion	Var. périmètre	31 décembre 2021
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global*	3 968	349	-439		321		4 199
Dérivés	95	206					301
Autres actifs financiers non courants	7 323	2 452		36	335	3	10 150
Total	**11 386**	**3 007**	**-439**	**36**	**656**	**3**	**14 650**

** Dont 4 121 milliers d'euros relatifs au SERP de la filiale américaine (note 6.3.1)*

ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement et les dérivés ont été valorisés à leur juste valeur à la date de clôture.

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Montant net au 31 décembre 2021
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	2	2
Dérivés	512	837
Actifs financiers évalués au coût amorti	13	10
Autres actifs financiers courants	1 341	1 670
Total	1 868	2 520

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Montant net au 31 décembre 2021
Disponibilités	110 039	184 224
Dépôts à terme et autres	10 681	10 081
SICAV monétaires & autres	0	0
Total	120 721	194 305

NOTE 13.1.3 DÉTAIL PASSIFS

PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

DETTE NETTE

La dette nette du groupe est la suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Total passifs financiers courants*	17 375	51 686
Total passifs financiers non courants*	145 089	126 638
TOTAL DETTE BRUTE	162 464	178 324
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-120 721	-194 305
Actifs financiers courants	-1 868	-2 520
TOTAL DETTE NETTE	39 876	-18 501

** Hors IFRS 16*

en milliers d'euros	31 décembre 2020 courant	31 décembre 2021 courant
Financements à court terme et découverts bancaires	790	1 478
Emprunts bancaires	3 070	1 952
Emprunts sur locations financement	1 107	7 417
Dette financière relative aux ventes avec recours	0	0
Dérivés passifs - change et taux	3 100	5 474
Dettes financières à la juste valeur par résultat	109	368
Emprunts obligataires	0	25 579
Autres emprunts	9 199	9 419
Engagements de rachat de titres minoritaires	0	0
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	17 375	51 686
Passifs de loyers courants	4 806	5 091
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	22 182	56 776

en milliers d'euros	31 décembre 2020 non courant	31 décembre 2021 non courant	Un à cinq ans	+ de cinq ans
Emprunts bancaires	10 260	18 243	9 543	8 700
Emprunts sur locations financement	124	142	142	0
Dette financière relative aux ventes avec recours	0	0	0	0
Dérivés passifs - change et taux	6	638	638	0
Dettes financières à la juste valeur par résultat	776	227	227	0
Emprunts obligataires	128 946	104 170	35 406	68 764
Autres emprunts	4 976	3 218	2 918	300
Engagement de rachats de titres de minoritaires	0	0	0	0
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	145 089	126 638	48 874	77 764
Passifs de loyers non courants	12 105	16 433	13 455	2 978
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	157 194	143 071	62 329	80 742

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyen terme ou lignes de découvert bancaire) et obligataires (type Euro PP). Le contrat de financement bancaire de la société mère a été aménagé et étendu en décembre 2016 pour une durée de cinq ans, à laquelle s'ajoutaient deux possibilités d'extension d'un an qui ont été activées, portant l'échéance du financement à décembre 2023.

CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2020		31 décembre 2021				
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Revolving					EUR	Variable	
BPI 1	599				EUR	T4/2021	2,82%
BPI 2	581	1 184	390	856	EUR	T4/2024	4,41%
BPI 3	650	4 397	960	3 449	EUR	T2/2026	2,01%
BPI 4	463	4 583	585	4 010	EUR	T2/2029	2,20%
BPI 5				4 930	EUR	T3/2031	1,66%
BPI 6				4 930	EUR	T3/2031	1,05%
Australie	757	70			AUD	T2/2022	2,71%
Autres	19	25	18	69			
Total	**3 070**	**10 260**	**1 952**	**18 243**			

En décembre 2016, Manitou a aménagé et étendu son financement mis en place en 2013. La ligne RCF (Revolving Credit Facility) multidevises s'élève à 180 millions d'euros d'une maturité de cinq ans, avec une extension possible de deux ans qui a été activée et qui porte l'échéance du financement à décembre 2023.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Lignes	Signataires	Principales clauses contractuelles S2 2016 à S2 2023
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing < 1 Leverage < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100 % du résultat net

**Définition au paragraphe 8.5 de l'URD 2021*

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2020		31 décembre 2021				
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Emprunt obligataire 2015-2022		24 824	25 579		EUR	T3/2022	4,24%
Emprunt obligataire 2019-2025		9 924		9 943	EUR	T2/2025	2,58%
Emprunt obligataire 2019-2026		24 763		24 842	EUR	T2/2026	2,79%
Emprunt obligataire 2019-2027		69 435		69 385	EUR	T2/2027	3,12%
Total		**128 946**	**25 579**	**104 170**			

EN-COURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Le part de l'en-cours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2020		31 décembre 2021	
	En-cours autorisés	En-cours utilisés	En-cours autorisés	En-cours utilisés
Financements à court terme et découverts bancaires	69 000		71 000	
Emprunts sur location financement	1 231	1 231	7 559	7 559
Autres emprunts bancaires				
- Emprunts à terme amortissables	12 192	12 192	20 470	20 470
- Crédits renouvelables	180 000		180 000	

VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

en milliers d'euros		31 décembre 2020	Flux de trésorerie	Flux « non cash » Var. de périmètre	Écart de conversion	Juste valeur	Autres et reclass.	31 décembre 2021
Emprunts bancaires - courant	A	3 070	-2 426	0	8	0	1 300	1 952
Emprunts bancaires - non courant	B	10 260	9 886	0	2	0	-1 905	18 243
Emprunts sur location financement - courant	A	1 107	6 310	0	0	0	0	7 417
Emprunts sur location financement - non courant	B	124	0	0	8	0	10	142
Emprunts obligataires - courant	A	0	46	0	0	0	25 533	25 579
Emprunts obligataires - non courant	B	128 946	151	0	0	0	-24 928	104 170
Variation des dettes financières		**143 508**	**13 967**	**0**	**18**	**0**	**10**	**157 503**
Autres emprunts - courant	A	9 199	225	0	-3 344	0	3 339	9 419
Autres emprunts - non courant	B	4 975	-2 045	0	347	0	-61	3 216
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	3 100	191	0	0	1 993	191	5 474
Dérivés passifs - change et taux - non courant	B	6	0	0	0	0	631	638
Dettes financières à la juste valeur par résultat - courant	A	109	0	0	0	0	259	368
Dettes financières à la juste valeur par résultat - non courant	B	776	0	0	0	0	-549	227
Dérivés actifs - change et taux - courant		-512	0	0	0	0	-325	-837
Dettes financières relatives aux ventes avec recours		0	0	0	0	0	0	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - courant	A	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - non courant	B	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres éléments		**17 654**	**-1 630**	**0**	**-2 997**	**1 993**	**3 484**	**18 504**
Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 13.1.1)								
Financements à court terme et découverts bancaires	A	790	621	0	66	0	0	1 478
Total passifs financiers - courant	**A**	**17 375**	**4 967**	**0**	**-3 270**	**1 993**	**30 621**	**51 686**
Total passifs financiers - non courant	**B**	**145 089**	**7 992**	**0**	**357**	**0**	**-26 804**	**126 636**

RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

Les risques de financement et de liquidité du groupe correspondent aux risques de ne pas être en mesure :

- de renouveler totalement ou partiellement des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements,
- de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

Ils pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiement, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

La Direction financière est en charge de la gestion de ces risques.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La Direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère, où les besoins de financement du groupe sont financés. Les besoins en financement du groupe sont assurés, d'une part, au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découvert bancaire) et, d'autre part, au travers d'émissions d'emprunts obligataires, par souci de diversification. Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2021, le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 180 millions d'euros auquel s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 71 millions d'euros. La trésorerie est supérieure à la dette* pour 19 millions d'euros au 31 décembre 2021.

CONVENTION DE CRÉDIT DE DÉCEMBRE 2016

En 2016, la société Manitou BF a aménagé et étendu son principal contrat de financement pour une période de cinq ans, auxquels s'ajoutaient deux possibilités d'extension d'un an, qui ont été exercées. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2021, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

LIGNES DE DÉCOUVERT BANCAIRE

Le groupe dispose de lignes de découvert bancaire qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PRIVÉS

Le groupe a également mis en place des emprunts obligataires. Ainsi, en juin 2019, la société Manitou BF a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire privé de 105 millions d'euros. Les obligations se décomposent en trois tranches à 6, 7 et majoritairement 8 ans. Ce placement privé, conclu à des conditions favorables pour le groupe Manitou, lui permet d'allonger la maturité de sa dette et de poursuivre la stratégie de diversification de ses sources de financement.

** Termes définis au paragraphe 8.5 de l'URD 2021*

NOTE 13.2 GESTION FINANCIÈRE

NOTE 13.2.1 RÉSULTAT FINANCIER

PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat financier correspond à la différence entre les produits financiers et les charges financières. Constituent des produits financiers les intérêts courus et les revenus tirés du compte en banque. Les charges financières, quant à elles, peuvent être des intérêts des emprunts, les escomptes accordés au client ou encore les pertes de change.

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Revenus de placements	2 566	1 549
Swaps de taux d'intérêt	0	0
Ajustement de juste valeur		
Gains de change	34 403	21 063
Autres produits financiers	449	1 161
Total produits financiers	**37 418**	**23 773**
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires et lignes de financement	-6 918	-5 904
Swaps de taux d'intérêt		
Pertes de change	-38 764	-21 055
Charges financières IFRS 16	-972	-1 084
Autres charges financières	-2 080	-1 605
Total charges financières	**-48 733**	**-29 648**
Résultat financier	**-11 315**	**-5 875**

Le résultat financier de la période s'améliore essentiellement du fait des variations des gains et pertes de change.

NOTE 13.2.2 DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe utilise divers instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies : l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles, une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place et il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture et leur impact au compte de résultat et au bilan est fonction du type de relation de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace de la couverture des opérations commerciales, et en résultat financier pour la couverture d'opérations financières ainsi que la valeur temps de la couverture des opérations commerciales ;
- couverture de juste valeur : la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la charge financière du groupe.

Ainsi, le groupe dispose de dettes financières mises en oeuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. La variation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur le résultat net et la position financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité et de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché pour couvrir le risque de variation de taux d'intérêt, notamment des contrats d'échange de taux (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le contrat de financement des caps et floors de taux d'intérêt.

Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Au 31 décembre 2021, ils ne sont pas efficaces au titre de la comptabilité de couverture, car il n'y a pas, à date, de tirage sur la ligne de crédit revolving, ni de découvert bancaire.

Les caractéristiques des caps et floors au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

CAP

en millions d'euros		Taux moyen des caps	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2021
Inférieur à un an	T4 2022	1,00%	13	0
1 à 2 ans				0
2 à 5 ans				

COLLAR

en millions d'euros		Taux moyen des collars	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2021
Inférieur à un an	T4 2022	0,79%	38	0
1 à 2 ans	T4 2023	1,00%	25	0
2 à 5 ans				

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture				Impact d'une variation de +0,5% des taux d'intérêt**
	Couverture fixe	Tunnel	Cap	Total*	
31 décembre 2022	0,00%			0,00%	
31 décembre 2023	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
31 décembre 2024	0,00%			0,00%	
31 décembre 2025	0,00%			0,00%	

** Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2021*
*** Sur la base du taux Euribor 3 mois de - 0,5720 % appliqué au 31 décembre 2021 (soit un taux restant négatif après mise en place du test de sensibilité) : impact sur le résultat avant impôt et sans prise en compte de l'impact de options de couverture*

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion. Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard à la taille respective des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2021 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée. Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les Directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des opérations de couverture de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2021, le groupe a facturé environ 36 % de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (16 %), en livres sterling (10 %), en dollars australiens (4 %), et en roubles russes (3%), les autres devises étant le rand sud-africain, le dollar Singapour, la roupie indienne et le real brésilien. En 2021, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de ventes de livres sterling, de dollars australiens, de roubles russes et de rands sud-africains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2021 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité. La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'impact par monnaie de fonctionnement d'une variation de plus 5 % du taux de change des devises, par rapport au cours de clôture, sur les créances et dettes libellées en devises.

31 décembre 2021

Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement	AUD/EUR +5%	GBP/EUR +5%	USD/EUR +5%	ZAR/EUR +5%	SGD/EUR +5%	RUB/EUR +5%	BRL/EUR +5%	INR/EUR +5%
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL)	800	1 344	1 599	106	0	61	76	0
Dettes (AUD, GBP, USD)	-2	-409	-601	-5	0	0	0	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD, RUB)	-23	-33	-912	6	44	1	0	0
S/ Total	775	902	86	107	44	62	76	0
AUD								
Créances (EUR)	-144							
Dettes (EUR)	56							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-25							
S/ Total	-113							
GBP								
Créances (EUR)		-37						
Dettes (EUR)		0						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-76						
S/ Total		-113						
USD								
Créances (EUR)			-352					
Dettes (EUR)			159					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-59					
S/ Total			-252					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				0				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ Total				0				
SGD								
Créances (EUR)					-301			
Dettes (EUR)					371			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-6			
S/ Total					63			
RUB								
Créances (EUR)						-6		
Dettes (EUR)						21		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						-52		
S/ Total						-37		
BRL								
Créances (EUR)							0	
Dettes (EUR)							87	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							473	
S/ Total							561	
INR								
Créances (EUR)								-13
Dettes (EUR)								148
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ Total								135
TOTAL	662	789	-166	107	107	24	637	135

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2021, le groupe détient par ailleurs des contrats de vente de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, RUB, USD et ZAR en euros pour un montant de 252,5 millions d'euros. Le groupe détient également des contrats d'achat à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie PLN en euros pour un montant de 0,87 millions d'euros.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au bilan pour - 3,4 millions d'euros pour les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge), et au compte de résultat opérationnel pour - 1,4 million d'euros pour les couvertures de juste valeur (fair value hedge).

LA POSITION NETTE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LES PRINCIPALES DEVISES ÉTRANGÈRES PAR RAPPORT À L'EURO EST LA SUIVANTE :

Vs EUR

en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
AUD	19 911	-3 635	16 276	-62 337	-46 061
GBP	47 744	-28 802	18 942	-151 206	-132 264
RUB	1 294	0	1 294	-14 071	-12 777
USD	105 476	-103 662	1 814	-23 495	-21 681
ZAR	2 352	-112	2 240	-1 423	817
Autres monnaies	3 776	-2 162	1 614	877	2 491
Total	180 554	-138 374	42 180	-251 655	-209 476

Vs USD

en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	7 808	-3 018	4 789		4 789
Autres monnaies	107	-61	45		45
Total	7 914	-3 080	4 834	0	4 834

Vs GBP

en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	2 140	0	2 140		2 140
Autres monnaies	0	0			
Total	2 140	0	2 140	0	2 140

Vs SGD

en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	5 846	-8 028	-2 182		-2 182
Autres monnaies	3 744	-3 274	470		470
Total	9 590	-11 302	-1 712	0	-1 712

Vs INR

en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	249	-6 139	-5 890		-5 890
Autres monnaies	5 592	-834	4 758		4 758
Total	5 841	-6 973	-1 133	0	-1 133

* *Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2021, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens de la norme IFRS 9. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 13.2.2 figurant dans les notes aux comptes consolidés.*

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euros des comptes de résultat des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

Exposition aux devises		31 décembre 2021	
Devises (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	307	12	11
GBP	203	10	8
AUD	80	6	4
RUB	64	6	5
ZAR	26	4	3
SGD	14	1	1
AUTRES	37	-2	-3
Total	731	38	30

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Analyse de la sensibilité		31 décembre 2021	
Devise (en millions d'euros)	Investissement net	Couverture en %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	414	0%	-20
GBP	29	0%	-1
ZAR	18	0%	-1
AUD	16	0%	-1
SGD	9	0%	0
Autres	32	0%	-2
Total	518	0%	-25

NOTE 14 IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe intègre les enjeux liés aux changements climatiques et au développement durable avec la mise en œuvre de sa stratégie et de sa trajectoire bas carbone*. Ils sont également pris en considération dans la communication des informations sur la taxonomie durable européenne**.

Les effets du changement climatique n'ont pas d'impact siginificatif sur les jugements et les estimations en matière d'information financière, notamment dans l'évaluation des actifs à long terme du groupe au travers des tests de dépréciation.

Pour répondre aux enjeux environnementaux et pour atteindre les objectifs du groupe, des investissements et des dépenses sont spécifiquement engagés.

Ainsi, en 2021, 14 % des frais de recherche et développement capitalisés ont été réalisés pour le développement de machines électriques ou hydrogènes, éligibles à la taxonomie durable européenne**.

Des investissements de bâtiment et matériels ont également été réalisés pour la mise en production de machines électriques, notamment sur le site de Candé**.

** Voir chapitre 3, partie 2 de l'URD 2021*
*** Voir chapitre 3, partie 1.2 de l'URD 2021*

NOTE 15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 15.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Avals, cautions, nantissements	5 607	3 514
Engagements financiers (dont couvertures de change et de taux)	243 559	327 533
Engagements de reprises de matériels*	627	574
Autres engagements donnés	1 351	812
	251 144	332 434

** Engagements de reprises de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.*

NOTE 15.2 ENGAGEMENTS REÇUS

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Engagements financiers (dont achats à terme)	7 682	877
	7 682	877

NOTE 16 ENTREPRISES ASSOCIÉES ET RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

PRINCIPES COMPTABLES

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

NOTE 16.1 ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

en milliers d'euros	Manitou Group Finance	Manitou Finance Ltd	Total
31 décembre 2020	10 368	7 909	18 277
Quote-part du résultat net	1 586	1 288	2 875
Dividendes			
Variation			
Changement de méthode			
Reclassement			
Inc. monétaire		517	517
31 décembre 2021	11 953	9 715	21 667

Le groupe Manitou détient des participations dans deux filiales de financement du groupe BNP Paribas. Ces filiales proposent, à travers un contrat de coopération, des solutions de financement à l'attention des clients finaux, mais aussi des concessionnaires du groupe afin de maximiser les ventes de machines, accessoires et services associés.

Le groupe dispose de représentants au sein des organes de direction de ces deux sociétés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires. Ce pacte confère à BNP Paribas, compte tenu des spécificités des activités de financement et du pourcentage de détention, le contrôle de ces entités.

NOTE 16.2 QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd		Total	
en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021
Quote-part de résultat	452	1 586	1 231	1 288	1 683	2 875
Quote-part des capitaux propres*	-2 203	-616	3 036	1 990	833	1 374

** Contribution des entreprises associées dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence, net de la valeur des titres)*

NOTE 16.3 DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021
Activité	Financement	Financement	Financement	Financement
Chiffres d'affaires	3 654	7 967	4 504	4 614
Résultat net	922	3 238	2 510	2 629
Total bilan	168 323	256 158	128 598	158 766
Actif net	21 160	16 797	16 140	14 007
Quote-part détenue	49%	49%	49%	49%

NOTE 16.4 OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021
Charges	2 100	2 145	802	1 105
Produits	836	1 674	75 947	109 065

Les machines faisant l'objet d'un programme de financement avec Manitou Group Finance sont généralement vendues directement aux concessionnaires par le groupe.

Au Royaume-Uni, en revanche, les produits correspondent à la vente de machines à l'organisme de financement, qui met ensuite en place un programme de financement avec les concessionnaires.

NOTE 16.5 OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

en milliers d'euros	2020			2021		
	Intérêts 2020	Solde au 31 décembre 2020	Prix d'acquisition 2020	Intérêts 2021	Solde au 31 décembre 2021	Prix d'acquisition 2021
Comptes courants d'associés :						
Monsieur Marcel Braud	71	6 050		70	6 049	
Madame Jacqueline Himsworth	3	280		3	282	
Acquisition de titres de participation						
Non applicable						

NOTE 17 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	KPMG				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés																
Émetteur	162	170	34%	32%	162	170	47%	45%					324	340	38%	37%
Filiales intégrées globalement	306	352	64%	67%	182	204	53%	55%	23	28	78%	100%	511	585	60%	63%
Services autres que la certification des comptes																
Émetteur																
Filiales intégrées globalement	8	3	2%	1%		1		0%	7		22%		14	4	2%	0%
SOUS-TOTAL	476	525	100%	100%	344	375	100%	100%	30	28	100%	100%	850	929	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
TOTAL	476	525	100%	100%	344	375	100%	100%	30	28	100%	100%	850	929	100%	100%

NOTE 18 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

GUERRE EN UKRAINE

En 2021, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe en Russie, Ukraine et Biélorussie est de l'ordre de 4 % du chiffre d'affaires consolidé. Le carnet de commande sur cette même zone est de l'ordre de 6 % du carnet de commandes au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la guerre en Ukraine, le groupe a suspendu ses expéditions de machines en Russie et Biélorussie dans les premiers jours du conflit 2022. Ces machines pourraient être réaffectées sur d'autres zones en fonction de l'évolution du conflit.

Le groupe ne se fournit pas directement en Ukraine, Biélorussie ou Russie. A ce jour, malgré une tension accrue sur la mise à disposition des matières premières et composants, le groupe n'a pas eu de difficultés d'approvisionnements de composants de la part de ses fournisseurs, qui pourraient être impactés par la guerre en Ukraine.

L'évolution du conflit participe à la hausse des matières premières constatée depuis plusieurs mois.

Le groupe dispose d'une filiale de distribution en Russie. A la date de publication de ce rapport, le groupe n'a pas de risques clients sur l'activité réalisée dans ces pays et la situation financière de la filiale devrait satisfaire ses besoins de liquidité sur l'ensemble de l'exercice 2022.

NOTE 19 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Société consolidante			
Manitou BF	Ancenis, France			
	Sociétés intégrées	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés de production				
LMH Solutions	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%	100%
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou Equipment India	Greater Noïda, Inde	IG	100%	100%
Manitou Italia S.R.L	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%	100%
Sociétés de distribution				
Compagnie Française de Manutention Île-de-France	Jouy-le-Moutier, France	IG	100%	100%
Manitou Asia Pte Ltd	Singapour	IG	100%	100%
Manitou Australia Pty Ltd	Lidcombe, Australie	IG	100%	100%
Manitou Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%	100%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Centres SA Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%	100%
Manitou China Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%	100%
Manitou Deutschland GmbH	Ober-Mörlen, Allemagne	IG	100%	100%
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Japan Co Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	100%
Manitou Manutencion Espana SL	Madrid, Espagne	IG	100%	100%
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100%	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Émirats arabes unis	IG	100%	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%	100%
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%	100%
Manitou South Asia Pte Ltd	Gurgaon, Inde	IG	100%	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	100%
Manitou UK Ltd	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4%	99,4%
Manitou Vostok Llc	Moscou, Fédération Russe	IG	100%	100%
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Perth, Australie	IG	95,5%	95,5%
Mawsley Machinery Ltd	Northampton, Royaume-Uni	IG	85%	85%
Sociétés mises en équivalence				
Manitou Group Finance	Nanterre, France	MEE	49%	49%
Manitou Finance Ltd	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49%	49%
Autres sociétés*				
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou Développement	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou Holding Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	100%
Manitou PS	Verwood, Royaume-Uni	IG	85%	85%

IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence
** Holdings et sociétés sans activité*

L'adresse du siège social de la société Manitou BF est 430, rue de l'Aubinière, 44158 Ancenis, France.

Manitou PS Ltd et Mawsley Machinery Ltd sont exemptées des exigences de la loi sur les sociétés de 2006 relatives à l'audit des comptes en vertu de la section 479A de la loi sur les sociétés de 2006.